MAMESE
Société par actions simplifiée
au capital de 345 601,89 euros
Siège social : 8 rue du Morvan, 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 351 209 655

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : MAMESE
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : RCS DIJON 351 209 655

Représentée par :
la société HOLDESAND (elle-même représentée par M Denis REGNAULT)
() agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

(x) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à MONTIGNY ST BARTHELEMY,
Le 30 juin 2026.

Société HOLDESAND

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS MAMESE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 19 AVENUE DU GENERAL MAZILLIER 21140 SEMUR EN AUXOIS

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 5 1 2 0 9 6 5 5 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *		Frais d'établissement *	AB		AC			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 632	AG	2 182	450	450
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	46 270	AK	3 905	42 365	45 427
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	96 107	AQ	71 325	24 782	13 426
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 080 162	AS	1 244 992	835 171	801 537
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 586 409	AU	1 987 237	1 599 172	1 518 901
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	8 800	AW		8 800	32 141
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	440 418	CT		440 418	440 168
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	14 500	BI		14 500	26 300
		TOTAL (II)	BJ	**6 275 299**	BK	**3 309 641**	**2 965 658**	**2 878 350**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	349	BM		349	395
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	1 842 377	BU	19 103	1 823 273	1 610 581
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	98 334	BY		98 334	111 519
		Autres créances (3)	BZ	914 618	CA		914 618	802 285
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	348 296	CG		348 296	612 919
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 087	CI		11 087	9 566
		TOTAL (III)	CJ	**3 215 060**	CK	**19 103**	**3 195 957**	**3 147 266**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**9 490 359**	1A	**3 328 744**	**6 161 615**	**6 025 616**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS MAMESE — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 345 602)	DA	345 602	345 602
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	34 560	34 560
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	653 470	494 957
	Report à nouveau	DH	375 187	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**576 019**	**518 513**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 984 839**	**1 393 632**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 648 767	2 367 651
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 821	33 384
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 796	1 901
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	942 808	1 147 426
	Dettes fiscales et sociales	DY	489 793	557 962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	43 767	56 902
	Autres dettes	EA	27 857	25 412
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	166	441 347
	TOTAL (IV)	EC	**4 176 776**	**4 631 984**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**6 161 615**	**6 025 616**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 535 601	3 191 446
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	528 657	303 576

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE



COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS MAMESE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **6 161 615** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **576 019** euros
L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont
les suivants :
* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants

Règles et Méthodes Comptables

étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'entrée en vigueur de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes clos au 31
décembre 2025.

Application du règlement ANC 2024-02 relatif au traitement des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a revu les modalités d'application du règlement ANC n° 2024-02 relatives au traitement comptable des aides liés aux certificats d'économie d'énergie.
Cet ajustement a conduit à modifier le traitement comptable retenu antérieurement afin d'assurer une application conforme aux dispositions de ce règlement.
L'incidence de cet ajustement a été constatée en report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2025, pour un montant de 376 K€. Cet ajustement est sans impact sur le résultat de l'exercice 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
* Licences : non amortis
* Parking et accès : 3 à 8 ans
* Batiements sur sol d'autrui : 10 à 12 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 12 ans
* Matériel de transport : 2 ans
* Matériel et outillage : 1 à 10 ans
* Mobilier et matériel de bureau: 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute de ces éléments est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou selon le dernier prix d'achat connu selon le cas.
Cependant cette méthode ne diffère pas sensiblement de la méthode du « premier entré premier sorti » en raison de la rotation rapide des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de vente diffère de celle ressortant des méthodes décrites ci-dessus.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	48 902					48 902
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**48 902**					**48 902**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	7 322					7 322
	sur sol d'autrui	70 360		18 425			88 785
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 912 457		177 206		9 500	2 080 162
	Instal., agencement, aménagement divers	3 322 569		431 820		229 600	3 524 789
	Matériel de transport	1 748					1 748
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	57 151		2 720			59 871
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	32 141		403 540	426 881		8 800
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 403 749**		**1 033 710**	**426 881**	**239 100**	**5 771 478**
FINANCIERES	Participations	440 168		250			440 418
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	26 300		14 500		26 300	14 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**466 468**		**14 750**		**26 300**	**454 918**
	TOTAL	**5 919 120**		**1 048 460**	**426 881**	**265 400**	**6 275 299**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			3 025	3 062		6 087
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**3 025**	**3 062**		**6 087**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			5 454	417		5 871
	sur sol d'autrui			58 802	6 652		65 454
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 110 920	143 571	9 500	1 244 992
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 818 928	269 090	148 499	1 939 519
	Matériel de transport			1 748			1 748
	Matériel de bureau, mobilier			41 891	4 079		45 970
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**3 037 745**	**423 808**	**157 999**	**3 303 554**
	TOTAL			**3 040 770**	**426 870**	**157 999**	**3 309 641**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	60 494	19 103	60 494	19 103
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**60 494**	**19 103**	**60 494**	**19 103**
	TOTAL GENERAL	**60 494**	**19 103**	**60 494**	**19 103**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	19 103	60 494
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	14 500		14 500
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	98 334	98 334	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	238	238	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	115 106	115 106	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	252 400	252 400	
	Débiteurs divers	546 874	546 874	
	Charges constatées d'avance	11 087	11 087	
	TOTAL DES CREANCES	**1 038 538**	**1 024 038**	**14 500**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	528 657	528 657		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 120 110	480 731	1 239 184	400 196
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	942 808	942 808		
	Personnel et comptes rattachés	210 559	210 559		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	166 954	166 954		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 426	51 426		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	60 854	60 854		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 767	43 767		
	Groupe et associés	21 821	21 821		
	Autres dettes	27 857	27 857		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	166	166		
	TOTAL DES DETTES	**4 174 980**	**2 535 601**	**1 239 184**	**400 196**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	690 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	633 069			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**355 684**
Autres créances		**355 684**
RRRO A RECEVOIR TTC	*33 959*	
AV.A REC.TTC FRN.MARCH.REF.	*8 586*	
AV.A REC. TTC FRN.FRAIS GENE.	*310 651*	
DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*2 487*	

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		**311 119**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**7 261**
INT.COURUS/EMPR.ETAB.CREDIT	*4 210*	
INTERETS COURUS A PAYER	*3 051*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**84 636**
FAC.A.REC TTC FOUR.MARCH.REFE.	*13 955*	
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	*70 682*	
Dettes fiscales et sociales		**219 222**
PERS CONGES A PAYER	*104 512*	
DETTES.PROV.PAIE DIVERS	*1 750*	
DETTE PROV. POUR PRIME EXCEPT.	*20 624*	
AUTRE CHARGE PERS. A PAYER	*2 018*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*23 062*	
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	*6 402*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*60 854*	

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	11 087	166
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**11 087**	**166**

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

MAMESE
Société par actions simplifiée au capital de 345 601,89 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 351 209 655

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 proposée par le rapport de la Présidente.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 576 019 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

- Aux actions à titre de dividendes pour576.019 Euros

Nous vous proposons de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de 23.981 Euros pour permettre de procéder à une distribution globale de 600.000 euros se résumant ainsi :

- prélèvement sur le bénéfice de l'exercice576.019 Euros
- prélèvement sur le compte « autres réserves » pour..... 23.981 Euros
TOTAL DE LA DISTRIBUTION.....600.000 Euros

Nous vous proposons de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du jour de la réunion de l'Assemblée Générale.

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 adoptée par l'Assemblée.

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 576 019 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Aux actions à titre de dividendes pour576.019 Euros

L'assemblée générale décide de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de 23.981 Euros pour permettre de procéder à une distribution globale de 600.000 euros se résumant ainsi :

- prélèvement sur le bénéfice de l'exercice576.019 Euros
- prélèvement sur le compte « autres réserves » pour..... 23.981 Euros
TOTAL DE LA DISTRIBUTION.....600.000 Euros

L'Assemblée Générale fixe la date de mise en paiement des dividendes à compter de ce jour.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
LA PRESIDENTE